DÉCLARATION DE PERFORMANCE
En vertu du RPC EU 305/2011
N° 202-001 2877 FR

1. Code d'identification unique du type de produit :

ONDUFILM®

2. Utilisation(s) prévue(s) du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Film sous dalle d'étanchéité pour dalle béton.

.

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant conformément à l'article 11 (5) :

ONDULINE FRANCE SA
4, RUE DU BAC
76480 YAINVILLE
www.onduline.com

4. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2) :

Non applicable

5. Système ou des systèmes d'évaluation et de vérification de la constance de la performance du produit de construction conformément à l'annexe V du RPC :

Système 2+

6a. En cas de déclaration de performance concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN 13967 : 2012

Organisme notifié (ON) : **Belgian construction certification association vzw, identifié comme l'organisme notifié de certification FPC, son numéro d'identification 0749**

7. Performances déclarées

Caractéristiques avant vieillissement :	Unité	Performance	Tolérance	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	Classe	F	-	EN 13967 : 2012
Perméabilité à la vapeur d'eau	-	99715	-	
Densité	g/cm^3	0,920	-	
Imperméabilité du film	kPa	2	-	
Test de durabilité exposition chimique	-	Pass	-	
Test de durabilité à la relation de chaleur	-	Pass	-	
Allongement à la rupture longitudinal	N	>15	-	
Allongement à la rupture transversale	N	>12	-	
Résistance à la traction longitudinal	MPa	>0,21	-	
Résistance à la traction transversale	MPa	>0,12	-	
Résistance à poids fix de 25 kg	-	L25	-	
Impact résistance à l'alu -1,50m	m	>1,5	-	
Liaison de chevauchement	-	NPD	-	

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique : **NON**

La performance du produit identifié ci-dessus est conforme à l'ensemble des performances déclarées. Cette déclaration de performance est délivrée, conformément au règlement (UE) n° 305/ 2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 3.

Signée pour et au nom du fabricant par :
Christian LEJET
Directeur général

Yainville, 30/01/2023 ver. 1